

TUSSIE, Diana (dir.). *The Environment and International Trade Negotiations. Developing Country Stakes*. Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, 2000, 263 p.

Olivier Boiral

Les relations Civilo-Militaires : transfert de normes et coopération démocratique

Volume 32, numéro 2, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704295ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704295ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boiral, O. (2001). Compte rendu de [TUSSIE, Diana (dir.). *The Environment and International Trade Negotiations. Developing Country Stakes*. Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, 2000, 263 p.] *Études internationales*, 32 (2), 372–375. <https://doi.org/10.7202/704295ar>

recul par rapport à la thèse défendue par l'auteur.

Malgré ces lacunes, qui s'expliquent en partie par la concision de l'ouvrage (150 pages), ce dernier constitue une excellente source de réflexion sur une thématique complexe, qui souffre de nombreuses idées reçues. Je conseille l'ouvrage aux environnementalistes, aux prosélytes de « l'antimondialisation » et à tous ceux qui souhaitent mieux comprendre le fonctionnement d'une institution qui sera certainement de plus en plus appelée à trouver un délicat compromis entre les objectifs du libre-échange et ceux du développement durable.

Olivier BOIRAL

*Faculté des sciences de l'administration  
Université Laval, Québec*

**The Environment and  
International Trade Negotiations.  
Developing Country Stakes.**

*TUSSIE, Diana (dir.). Ottawa, Centre de  
recherches pour le développement  
international, 2000, 263 p.*

Les pays en développement ont joué jusqu'à présent un rôle relativement défensif et subalterne dans les négociations internationales sur le commerce et l'environnement. Considérée comme un moyen de justifier des mesures protectionnistes discriminatoires ou encore comme une source de coûts susceptible de réduire l'avantage comparatif des pays les plus pauvres, l'intégration des préoccupations environnementales dans les débats sur la libéralisation des échanges est souvent apparue comme une préoccupation des pays riches. L'objectif premier de cet ouvrage

collectif est d'analyser les implications et les enjeux réels de ces débats pour les pays en développement. Rédigé par une dizaine d'auteurs pour la plupart spécialistes des questions d'environnement et/ou de développement, l'ouvrage s'articule autour de trois parties : des études de cas sur le commerce et l'environnement, des réflexions plus générales et théoriques sur la question, une analyse de la prise en compte des enjeux écologiques dans le cadre de plusieurs accords sur le libre-échange.

Les deux premiers chapitres de la première partie analysent les conséquences de l'ouverture des marchés et de la croissance des exportations sur deux secteurs clés pour les pays en développement : la foresterie et l'agriculture. Selon Raúl Sáez, la promotion d'un aménagement forestier durable dans les pays en développement se heurte à des obstacles difficiles à surmonter, en particulier le manque de ressources des gouvernements locaux pour mettre en œuvre des mesures réglementaires, la volonté de « protéger » une industrie exportatrice, l'inefficacité des restrictions commerciales sur les importations de bois, et les insuffisances du développement des « labels » environnementaux sur les marchés internationaux. Dans son analyse du secteur agricole, Graciela Gutman souligne également les impacts environnementaux et les menaces sur l'épuisement des ressources naturelles associées au développement des exportations. Pour limiter de telles menaces, les gouvernements doivent mettre en œuvre des mesures incitatives (subventions pour favoriser les investissements environnementaux) et coercitives (principe

« pollueur payeur »). Ces mesures vont cependant à l'encontre du mouvement actuel de déréglementation et libéralisation adopté par de nombreux pays en développement. Les normes environnementales internationales de type ISO 14 000 permettront-elles de trouver un compromis acceptable entre les exigences du libre-échange et celles d'un contrôle plus rigoureux des activités économiques qui menacent l'intégrité des écosystèmes ? C'est à cette question que se propose de répondre Pedro Da Motta Veiga. Bien que ces standards internationaux volontaires aient une vocation « universelle » et entendent limiter les barrières commerciales en se substituant aux normes nationales, ils offrent également aux entreprises récemment certifiées une sorte de « rente de situation » au détriment d'autres entreprises, en particulier celles situées dans les pays en développement. Cependant, les pressions du marché en faveur de l'adoption de meilleurs standards environnementaux sont susceptibles d'avoir des effets positifs pour les pays en développement, comme l'illustre le cas de l'Afrique du Sud. Ainsi, selon Lael Bethlehem, les entreprises sud-africaines se sont relativement bien adaptées aux exigences environnementales croissantes des marchés internationaux. Des exemples dans les secteurs des pâtes et papiers, de l'exportation du bois ou encore du transport de fruits montrent que la compétitivité des entreprises sud-africaines ne semble pas avoir souffert des investissements environnementaux récemment réalisés sous la pression des clients internationaux ou encore du renforcement des normes sur certains marchés étrangers. Ces

pressions ne doivent cependant pas devenir un substitut aux règlements environnementaux souvent peu contraignants des pays en développement.

Les deux chapitres de la seconde partie de l'ouvrage analysent des enjeux qui sont au centre de la plupart des débats sur le commerce et l'environnement. Le premier concerne la prise en compte des méthodes et des processus de production. Si les gouvernements sont libres d'imposer des normes pour prévenir l'utilisation de procédés polluants, ils ne peuvent en revanche, selon les accords du GATT, limiter ou interdire les importations de produits dont la production obéit à des normes moins sévères. Diana Tussie et Patricia Vásquez expliquent les conséquences, sur l'environnement et sur la compétitivité des entreprises, de ce principe de non-discrimination, que défendent la plupart des pays en développement mais que contestent en particulier les États-Unis. Le second texte s'attache à mettre en contexte les débats sur l'environnement et le commerce par rapport aux théories économiques. Selon Partha Sen, les modèles classiques sur les échanges internationaux sont inaptes à saisir la complexité des problèmes environnementaux que soulève le développement des exportations. L'émergence de ces problèmes traduit à la fois l'échec des mécanismes de régulation du marché et celui des politiques publiques.

La dernière partie de l'ouvrage examine les défis que soulève la « gouvernance internationale » des questions environnementales. Pour gérer des problèmes qui transcendent les frontières nationales sans pour

autant « diluer » le sentiment d'identité envers les institutions internationales, cette gouvernance doit, selon Helge Hveem, s'exercer principalement sur le plan de la coopération régionale. Cependant, comme le montre Jonathan Krueger, le cas du protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone constitue un exemple de réussite dans l'élaboration et le respect d'un engagement international sur un problème environnemental majeur. Les trois chapitres suivants, rédigés respectivement par Claudia Schatan, Diana Tussie et Patricia Vásquez, et par Franck Wiebe, analysent la coopération environnementale au sein de différents accords d'intégration économique régionale : l'ALENA, le MERCOSUR et l'ASEAN. Le bilan de cette coopération apparaît à la fois contrasté et relativement décevant. Le traité de l'ALENA est sans conteste le plus exigeant. Il demande notamment aux pays membres d'adopter plusieurs traités internationaux sur l'environnement et, contrairement à la position de l'OMC, prévoit qu'en cas de conflit commercial lié aux enjeux environnementaux, la charge de la preuve incombe au pays exportateur. Les traités du MERCOSUR et de l'ASEAN n'ont en revanche jamais véritablement réussi, en dépit de nombreuses déclarations d'intentions, à promouvoir une politique environnementale concertée. Dans le dernier chapitre, Diana Tussie propose une synthèse des principaux thèmes abordés dans l'ouvrage, en soulignant l'insuffisance des mécanismes actuels de résolution des conflits internationaux sur le commerce et l'environnement.

Rédigé par des experts internationaux d'horizons très divers,

l'ouvrage est à l'image du thème abordé : complexe, polymorphe, parfois contradictoire. Les chapitres sont généralement bien étayés et les auteurs évitent les prises de position arbitraires par rapport aux effets du libre-échange, au respect de l'environnement dans les pays en développement, ou encore à la responsabilité des multinationales dans l'exploitation des ressources naturelles. Souvent l'objet d'hypothèses et de propos simplificateurs, ces questions sont abordées de façon relativement « neutre » et descriptive. Les études de cas et les nombreux exemples abordés permettent de saisir la complexité et la spécificité des enjeux environnementaux associés au développement des échanges internationaux. En bref, il s'agit moins d'un ouvrage défendant une thèse particulière qu'un recueil de réflexions et d'informations sur le rôle des pays en développement dans les débats sur le commerce et l'environnement.

Si la perspective de l'ouvrage est originale et remet en cause certaines idées reçues, le lecteur peut être dérouté par la succession de thèmes abordant des problématiques somme toute fort disparates : le commerce du bois, l'agriculture, les normes ISO 14 000, l'ALENA, le protocole de Montréal, etc. La perspective des pays en développement, qui constitue le fil conducteur initial du livre, est souvent noyée dans un magma d'informations qui soulève de nombreuses questions fondamentales sans toujours les approfondir suffisamment. Par exemple, à plusieurs reprises, les auteurs évoquent des recherches démontrant que les critiques à l'endroit des multinationales délocalisant leurs activités dans des pays où la réglementation

environnementale est moins sévère sont, en règle générale, non fondées. D'autres données de l'ouvrage, avancées en particulier par Partha Sen, semblent pourtant indiquer le contraire. Considérant l'importance de ce débat, il eût été souhaitable d'approfondir la question plutôt que de l'évoquer de façon sporadique et en termes contradictoires. Le manque de cohésion de l'ouvrage se traduit également par l'absence de perspective globale claire concernant le thème central du livre. D'une part, les cas abordés sont souvent peu représentatifs des enjeux environnementaux du commerce international dans les pays en développement. Ainsi, la situation de la Chine ou encore de l'Inde n'est pas abordée, et l'Afrique du Sud ne saurait être représentative des pays du continent africain. D'autre part, l'ouvrage n'analyse pas les prises de position convergentes adoptées par plusieurs pays en développement lors des conférences de Kyoto ou encore de Seattle. Cette analyse aurait probablement permis de dégager des conclusions intéressantes et s'inscrivait très bien dans la perspective du livre.

Ces critiques sur la cohérence et la cohésion du livre sont cependant en grande partie liées à la contribution de nombreux auteurs différents, ce qui fait aussi la richesse de l'ouvrage. Ce dernier intéressera certainement les chercheurs sur les problèmes de développement durable et les spécialistes des relations internationales.

Olivier BOIRAL

*Faculté des sciences de l'administration  
Université Laval, Québec*

## COMMUNICATIONS ET MÉDIAS

### **Droit des télécommunications, des techniques de l'information et du multimédia. Vers un cadre commun.**

LE GOUËFF, *Stéphan (dir.)*. Bruxelles, Bruylant, 1999, 256 p.

Le titre de l'ouvrage collectif publié sous la direction de S. Le Gouëff illustre à la fois le constat d'une politique globale au sein de l'Union européenne et l'invitation à mesurer les enjeux d'un programme spécifique en construction dans le secteur des télécommunications et plus largement de la société de l'information.

Le titre (ou sous-titre car le livre est aussi référencé sous « droit des télécommunications... » ce qui n'est pas sans poser de problème pour le trouver !) fait référence au phénomène de la « convergence » qui caractérise la politique dans des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information.

Regroupant les interventions du 3<sup>e</sup> forum de l'Union des avocats européens, l'éditeur s'est servi du concept de « convergence » comme fil conducteur.

Convergence entre quoi ? Entre des secteurs jusqu'à maintenant distincts comme la téléphonie, le multimédia, les réseaux informatiques ? Entre les politiques relatives aux médiums utilisés et aux contenus véhiculés ? L'ambition du forum (et donc de l'ouvrage qui en rend compte) est de traiter, à la fois l'un et l'autre, à travers la recherche d'un cadre juridique commun à ces différentes politiques industrielles et à ces différentes activités.